

MIRABEL

VOUS INFORME

Vol. 5, n° 7

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Avril 2019

Prolongement de l'autoroute 13

Une étape déterminante est franchie!



Bouchard. Il ajoute que l'annonce d'une étude sur le prolongement de la 13 « se veut une étape déterminante dans le projet de prolongement de la 13 pour lequel la Ville de Mirabel a investi, au cours des dernières années, des efforts considérables et multiplié ses représentations ».

Le maire en profite pour souligner l'appui indéfectible de la députée Sylvie D'Amours, « une alliée de tous les instants », qui a toujours cru au bien-fondé et à la nécessité de prolonger l'autoroute 13. Il ajoute que « l'objectif de tous les intervenants est de se doter d'un plan d'action efficace qui saura prendre en considération toutes les alternatives possibles ».

Le budget déposé il y a deux semaines à l'Assemblée nationale réservait une surprise de taille à tous ceux et celles qui attendent avec impatience et depuis longtemps une solution aux problèmes de congestion vécus quotidiennement sur le réseau routier.

En effet, le gouvernement de François Legault annonçait que le projet de prolongement de l'autoroute 13, jusqu'à l'autoroute 50, serait inscrit au Plan québécois des infrastructures 2019-2028 et que le ministère des Transports allait procéder, au cours des prochains mois, à une étude afin d'analyser la meilleure option à privilégier.

Ce prolongement permettrait le désengorgement de l'autoroute 15 durant les heures de pointe et aurait pour effet de relier plus facilement le parc industriel de l'aéroport de Mirabel au réseau routier supérieur de Montréal. Le gouvernement entend également multiplier l'aménagement de voies réservées sur plusieurs routes de la région métropolitaine dont l'autoroute 13.

« Ces derniers mois, des échanges constructifs n'ont cessé de se poursuivre entre les autorités supérieures et la Ville dans ce dossier qui chaque jour a un impact sur des milliers d'automobilistes des Basses-Laurentides », déclare le maire Jean

Pétition « On veut notre 13! »

Par ailleurs, à ce jour, quelque 14 700 personnes ont signé la pétition en ligne sur le site « onveutnotre13.com », en guise d'appui au projet. « Nous sommes des plus heureux de constater que la population appuie de façon significative notre démarche et que l'objectif de 15 000 signatures est à portée de main. Nous encourageons donc fortement les personnes qui n'auraient toujours pas signé la pétition à joindre les rangs de tous ceux et celles qui veulent que des gestes concrets soient posés afin de résoudre les problèmes de congestion routière », précise le maire Jean Bouchard.

Signez
la pétition!

onveutnotre**13**.com

RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | IMPRESSION Hebdo Litho | PHOTO Yvan Labelle, Image-13 | DISTRIBUTION Postes Canada

RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | TÉLÉPHONE 450 475-8653

SITE INTERNET www.ville.mirabel.qc.ca | COURRIEL communications@ville.mirabel.qc.ca | DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec | TIRAGE 23 000 exemplaires



Culture de cannabis dans le secteur de Saint-Canut



La Ville de Mirabel désire rassurer la population et indique qu'elle fait tout ce qui est en son pouvoir pour trouver une solution suite aux plaintes de certains citoyens concernant des odeurs qui émanent d'un producteur de cannabis, situé sur son territoire.

Le maire Jean Bouchard tient à préciser, d'entrée de jeu, que « ce qui entoure la culture, la production et la transformation du cannabis est de juridiction fédérale et ne relève pas des compétences municipales; les moyens dont nous disposons afin d'intervenir en la matière sont donc limités ». La Ville de Mirabel a toutefois

établi, à la fin 2018, certaines règles dans le cadre de ses compétences légales pour l'implantation de futurs producteurs qui ont reçu l'aval du gouvernement fédéral.

Lors de la dernière assemblée publique, des citoyens avaient rapporté vivre des désagréments en lien avec les odeurs ressenties. Le conseil municipal a, en compagnie du directeur du Service de l'environnement, entrepris, et ce, dès le lendemain, des démarches dont une rencontre avec le propriétaire de l'entreprise Vert-Mirabel qui est visée par les plaintes afin de trouver conjointement des pistes de solution

et de réduire, autant que faire se peut, les odeurs qui incommode la population.

La Ville a demandé un avis à la Direction de la santé publique du CISSS des Laurentides. Cette dernière tient à souligner : « qu'aucune étude ne démontre d'effets négatifs à la santé à la suite d'une exposition aux odeurs provenant de la production de cannabis. La perception d'une odeur n'est pas un indicateur de risque à la santé. Cependant, les odeurs sont une nuisance et peuvent affecter la qualité de vie de certains individus et leur sentiment de bien-être. Sans causer de maladie, les odeurs (provenant du cannabis, mais également d'autres sources comme les effluves industriels ou agricoles) peuvent potentiellement déclencher des symptômes physiques selon le type de substance, l'intensité, la fréquence, la durée de l'exposition et les sensibilités des individus. Enfin, aucune preuve n'a fait la démonstration que l'odeur provenant de la production de cannabis puisse influencer ou inciter la consommation de quelque façon que ce soit. »

La Ville sera proactive jusqu'à la résolution de la problématique et entend mettre la pression nécessaire sur les instances fédérales pour s'assurer que la qualité de vie des citoyens soit respectée.

BÉNÉVOLAT 101

Un monde à découvrir

Journée d'information SUR LE BÉNÉVOLAT

Mercredi 17 avril 2019

Complexe du Val-d'Espoir
17700 rue du Val-d'Espoir
Mirabel (Qc) J7J 1V7

9h à 15h30

LE PLAISIR DE DONNER tout simplement

Centre d'action bénévole Les Artisans de l'Aide Centre d'action bénévole Saint-Jérôme

Inscription avant le 10 avril par téléphone au 450 848-6059 ou par courriel à : direction@tccdemirabel.com

LA CROIX-ROUGE RECRUTE DANS VOTRE RÉGION

Mirabel

GRANDE

JOIGNEZ-VOUS À NOTRE CHÂÎNE DE SOLIDARITÉ HUMAINE!

ÊTRE BÉNÉVOLE CROIX-ROUGE CORRESPOND À :

- Un engagement à votre image
- Un engagement humain
- Une action concrète dans votre milieu

Faites partie du plus important organisme d'aide humanitaire au monde

Informez-vous sur nos postes d'intervenants en services aux sinistrés, en collecte de fonds et en organisation d'événements spéciaux

www.partenairescroixrouge.ca
1 844 540-5410

CROIX-ROUGE CANADIENNE
QUÉBEC

Le programme incitatif à la plantation d'arbres est de retour

Suite au succès du programme en 2018, les Mirabellois pourront encore, cette année, demander une aide financière de 50 % à l'achat d'un arbre, jusqu'à concurrence de 75 \$ par arbre (maximum de deux arbres par immeuble unifamilial, de trois arbres par immeuble bifamilial ou duplex et de quatre arbres par immeuble de trois à six logements). Il est possible de consulter les conditions de remboursement incluant les dates d'achat permises, mais aussi les caractéristiques exigées pour chaque arbre ainsi que les essences interdites et non admissibles au www.ville.mirabel.qc.ca.

Renseignements :

Service de l'environnement au 450 475-2006
ou infoenvironnement@ville.mirabel.qc.ca



Prévoir les risques d'inondation

Soyez aux aguets avec la fonte des neiges

Avec les fortes accumulations de neige cette année, au Québec, le ministère de la Sécurité publique prévoit d'importants risques d'inondation pour certaines municipalités. Voici quelques conseils préventifs du Service de la sécurité incendie :

Pour l'extérieur :

- Prévoyez plusieurs sacs de sable et disposez-les devant vos fenêtres et vos accès à votre bâtiment ;
- Rangez tout objet qui se trouve à l'extérieur qui risquerait d'être emporté par la crue des eaux. S'ils ne peuvent être entreposés, assurez-vous de les solidifier ;
- Isolez les fenêtres du sous-sol à l'aide de planches de bois afin de les protéger des débris.

Pour l'intérieur :

- Libérez le plus possible le sous-sol en déplaçant les objets au niveau supérieur de la maison (pensez à mettre les produits chimiques hors de la portée des enfants);
- Voyez à ce que votre pompe de puisard soit en bon état. S'il le faut, prenez une pompe de puisard auxiliaire (pompe de secours) pour pomper l'eau lorsque votre clapet de refoulement ou votre pompe ne suffisent plus à l'évacuation complète de l'eau accumulée dans votre habitation;
- Bouchez le drain au sous-sol pour réduire les apports d'eau que le tuyau de drain pourrait amener;
- Bloquez les conduites d'égout du sous-sol si vous ne disposez pas de clapet antirefoulement (dispositif constitué d'un obturateur contre

lequel le refoulement des eaux usées, qui proviennent des égouts municipaux surchargés, vient buter).

Lors d'inondation :

Si l'eau menace de pénétrer dans votre résidence :

- Coupez le courant de toutes les pièces de l'immeuble afin d'écartier tout danger d'électrocution ou d'incendie.
- **Fermez :**
 - Le robinet principal du gaz, (il devra par la suite être rouvert par un spécialiste) ;
 - Les robinets des bouteilles et des réservoirs de propane ;
 - Le robinet à la sortie du réservoir de mazout (il faudra ensuite faire vérifier l'intégrité du réservoir par un spécialiste avant de le remettre en fonction).

Soyez prêts et procurez-vous une trousse d'urgence de 72 heures. Celle-ci vous permettra de subsister pendant les trois premiers jours d'un sinistre. Pour des renseignements sur les trousse, veuillez consulter le site de la Sécurité publique au www.urgencequebec.gouv.qc.ca

Vous pouvez également joindre le Service de la sécurité incendie au 450 475-2010 et demander à parler à la division prévention.
Pour toute urgence faites le 9-1-1.

C'est une question de sécurité!

Le retour du printemps est synonyme de grand ménage et cela vaut aussi pour les cheminées.

Le Service de la sécurité incendie recommande de procéder au ramonage une fois par année par un professionnel du chauffage. Les raisons de la pertinence de faire un entretien annuel sont multiples, car il en est de votre sécurité et de celle de votre famille.

En premier lieu, cela prévient les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs. De plus, le nettoyage permet d'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) accumulés dans la cheminée. En outre, lorsque l'entretien est effectué par un professionnel, ce dernier est davantage en mesure de détecter tout bris ou détérioration

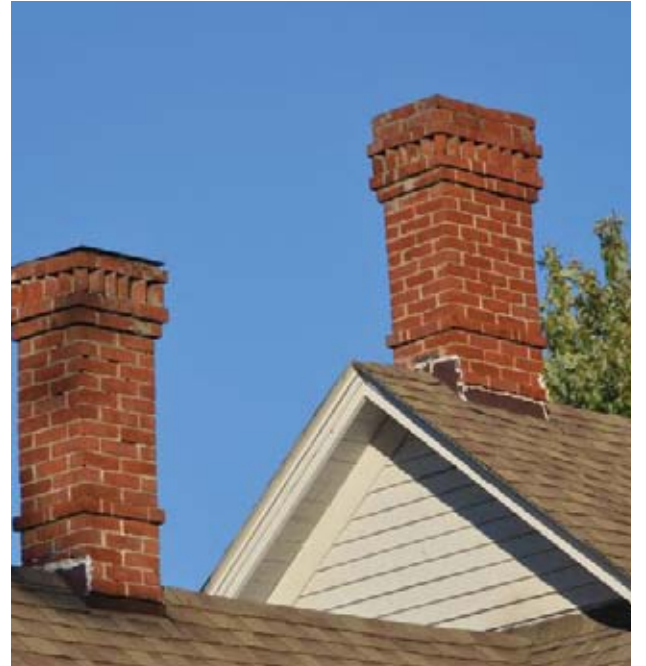
du système et de ses composantes. Finalement, un bon entretien de la cheminée en augmente l'efficacité tout en permettant une économie de combustible.

L'utilisation de bûches d'entretien de cheminée vendues dans les magasins à grande surface n'est pas aussi efficace qu'un entretien complet exécuté par un professionnel.

Renseignements :

Communiquez avec un installateur de foyer certifié par l'APC (l'Association des professionnels du chauffage d'appoint).

N'hésitez pas à communiquer avec le Service de la sécurité incendie de Mirabel au 450 475-2010 et demandez à parler avec la division prévention.



Bénévolat 101 : une journée d'information offerte gratuitement aux citoyens

Parce que le bénévolat fait du bien!

Le Centre d'action bénévole Les Artisans de l'Aide, le Centre d'action bénévole de Saint-Jérôme et la Table de concertation communautaire mirabelloise, en collaboration avec la Ville de Mirabel, invitent la population à participer à une journée d'information sur le bénévolat, le mercredi 17 avril prochain, de 9 h à 15 h 30, au centre culturel du complexe du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier.

La rencontre permettra, entre autres, de démystifier en quoi consiste le bénévolat ainsi que les différents lieux et organismes pouvant offrir des possibilités de bénévolat. Des ateliers

seront aussi offerts afin de permettre une meilleure compréhension du bénévolat et des activités portant sur la connaissance de soi. Ceci permettra de faire un choix adéquat selon les aspirations de chacun. L'activité est gratuite. L'inscription est obligatoire avant le 10 avril.

Renseignements et inscription : 450 848-6059 ; tccdemirabel.com



Écocitoyenneté

ÇA VA OÙ?

BIEN TRIER,
C'EST PROTÉGER SA TERRE!

Téléchargez l'application pour savoir « Ça va où ? »
www.recyc-quebec.gouv.qc.ca



Pose de pneus à domicile

Le Service de l'aménagement et de l'urbanisme tient à rappeler que toute personne physique ou morale qui n'a pas de place d'affaires sur le territoire de la Ville et qui offre les services tels que des travaux de changement de pneus à domicile ou dans un stationnement, doit au préalable obtenir un permis d'occupation pour des activités de commerce à l'endroit autre qu'à une place d'affaires. Le coût de ce permis est de 1 500 \$ et ne peut être cédé à qui que ce soit puisque les droits conférés par ce permis sont personnels au détenteur.

Le permis est valide pour une période d'un an et le détenteur doit, lors de ses activités, porter sur lui le permis de façon à ce qu'il soit facilement visible.

Les travaux d'entretien de pose de pneus, qu'ils soient exécutés par un commerçant de Mirabel ou de l'extérieur, ne doivent en aucun temps se faire sur la voie publique. De plus, il est interdit d'effectuer ces travaux ou de rendre ces services dans un endroit public, le dimanche ainsi que du lundi au samedi entre 17 h et 8 h.

Renseignements :

Service de l'aménagement et de l'urbanisme
au 450 475-2007

info.urbanisme@ville.mirabel.qc.ca
ou en personne durant les heures d'ouverture
de l'hôtel de ville.



À compter du 8 avril

Procurez-vous la trousse INFOSTOP!

INFO



La trousse INFOSTOP est un outil de prévention qui a pour but de faciliter le travail des premiers répondants et des intervenants en obtenant rapidement des informations essentielles sur l'état de santé général de la personne qui la détient. Elle permet également d'accroître le sentiment de sécurité des aînés ou des personnes vulnérables à domicile.

La trousse comprend une petite bouteille de plastique renfermant une fiche de renseignements sur la personne et un aimant identifié INFOSTOP. Celui-ci, apposé sur la porte du réfrigérateur, indique la présence de la bouteille de plastique

contenant la fiche de la personne à l'intérieur de la porte du réfrigérateur. Cette bouteille, du même type que celle utilisée par les pharmaciens pour y mettre les pilules, comprend une foule de renseignements sur la personne, qui aura préalablement rempli la fiche (nom, numéro d'assurance maladie, groupe sanguin, allergies, maladies connues, traitements particuliers, personne à joindre en cas d'urgence, nom du médecin de famille, médication prescrite et posologie). Il est suggéré de mettre dans la bouteille la liste de médicaments à jour.

Le programme d'aide INFOSTOP s'adresse aux aînés de même qu'aux personnes en perte d'autonomie et est offert dans la MRC de Deux-Montagnes et du sud de Mirabel par le Centre d'action bénévole Les Artisans de l'Aide et ses partenaires.

Avec le vieillissement de la population, les services de première ligne seront sollicités de plus en plus

fréquemment et c'est la raison pour laquelle les partenaires ont créé un outil simple et facile à distribuer, afin de toucher la nouvelle génération d'aînés.

Les personnes intéressées à se procurer la trousse INFOSTOP sont invitées à communiquer avec la Table de concertation communautaire mirabelloise (TCCM), au 450 848-6059. Quelques trousses sont également disponibles à l'hôtel de ville, situé au 14111, rue Saint-Jean.

MRC de Deux-Montagnes :

Saint-Eustache, Deux-Montagnes,
Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Pointe-Calumet,
Oka, Saint-Placide et Saint-Joseph-du-Lac.

Sud de la MRC de Mirabel :

Saint-Hermas, Saint-Jérusalem,
Saint-Scholastique, Saint-Augustin
et Saint-Benoît.

Vous avez un projet agricole ou d'agro-transformation?

Le Fonds de la relève agricole (FRA) soutient financièrement les exploitations mirabelloises en phase :

☞ démarrage ☞ acquisition ☞ transfert

***Vous pourriez vous qualifier
à une aide financière maximale de 5 000 \$.***

Soumettez-nous votre projet.

Pour connaître les critères du Fonds et savoir comment déposer une demande, consultez le site Internet de la Ville sous l'onglet Mirabel économique ou communiquez avec Chantale Maurice au 450 475-2008, poste 4067 ou à c.maurice@mirabeleconomique.ca.



VILLE DE
MIRABEL
Mirabel économique

Billets en prévente

Pièce estivale du Petit Théâtre du Nord

Le Petit Théâtre du Nord invite les Mirabellois à se procurer dès maintenant, en prévente, des billets pour sa pièce *La maison*. Encore cette année, les citoyens pourront bénéficier d'une économie de 7 \$ par billet, grâce à une entente établie entre la Ville et le théâtre.

La pièce, qui sera en salle du 20 juin au 23 août, est une œuvre coécrite par les quatre auteures, Gabrielle Chapdelaine, Rébecca Désraspe, Mélanie Maynard et Maryse Warda, dans une mise en scène de Sébastien Gauthier. Antoine Durand, Geneviève Alarie, Annick Bergeron, Luc Bourgeois et Kim Dépatie assurent les rôles dans cette pièce qui raconte l'histoire d'un lieu traversé par le temps et habité par quatre générations sans liens filiaux. Quatre périodes distinctes écrites par chacune des quatre générations d'auteures. Un passage à travers le temps où les éléments seront porteurs de souvenirs.

Renseignements ou achat de billets :
450 419-8755 ou petittheatredunord.com



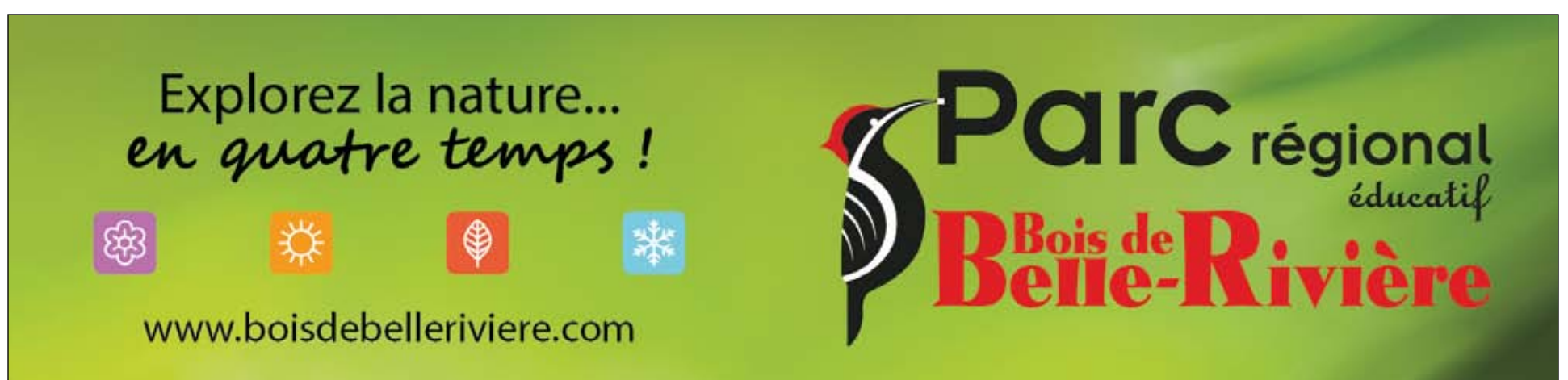
Journée Portes ouvertes au Centre de formation agricole de Mirabel



Le Centre de formation agricole de Mirabel invite la population à sa journée « Portes ouvertes » qui aura lieu le jeudi 25 avril, dès 15 h.

L'invitation s'adresse aussi aux groupes scolaires dès 13 h. Cette journée permettra de découvrir les différents programmes professionnels, techniques ainsi que les programmes offerts en formation continue. Des programmes tels que fleuristerie, cuisine – volet cuisine du terroir, mécanique agricole, production animale, technologie de production horticole et environnement seront entre autres présentés aux visiteurs.

Renseignements : 450 431-8150, poste 5741 ou cfam.qc.ca





Soccer féminin

Les grands honneurs pour le U9

Félicitations à l'équipe U9 D1 féminin qui a remporté les honneurs au tournoi intérieur de soccer de Saint-Eustache! Les filles ont travaillé avec persévérance tout au long du tournoi. Elles ont remporté la finale contre l'Olympique C.R.S.A. de Québec par la marque de 2-0. Bravo aux joueuses, entraîneurs, gérants et parents !



Rangée du bas : Amélia Ortiz, Stella Veilleux, Latika Belleau, Évelyne Marr et Kelly-Ann Gauthier
Rangée du milieu : Gabrielle Chrispin, Sofia Guérin, Mia Ryan, Alexia Pouliot, Mégane Blais et Kimiya Hojati
Rangée du haut : Bernard Veilleux, Julie Turcotte, Wilsend Chrispin, Anthony Belleau et Wilson Ortiz



POUR L'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE
avec des livres traitant de sujets variés

Disponibles dans les 7 bibliothèques

Albums
Romans
Documentaires



Pour les 6 à 12 ans



1 LIVRE
+
DES FICHES DIDACTIQUES



DANS CHAQUE TROUSSE

DEMANDEZ-LES AU COMPTOIR DU PRÊT
OU RÉSERVEZ-LES EN LIGNE

www.ville.mirabel.qc.ca/biblio

SAVIEZ-VOUS QUE...



Plus de 3000 livres
peuvent aussi être empruntés
en version numérique?

Recherchez ce logo
au dos des livres



Aussi disponible
EN NUMÉRIQUE



Le CPVMSJ participe à deux compétitions d'envergure

Le Club de patinage de vitesse Mirabel/Saint-Jérôme s'illustre encore



Le Club de patinage de vitesse Mirabel/Saint-Jérôme vient tout juste de compléter une des plus importantes fins de semaine de la saison avec une participation à la Sélection nationale junior et le Championnat québécois de patinage de vitesse.

Au niveau de la compétition Sélection nationale junior qui avait lieu à l'aréna Eugène-Lalonde, à Sherbrooke, du 15 au 17 mars derniers, le patineur Jean-Gabriel Fortin, 16 ans, a fièrement représenté le Club. Il a fracassé son record personnel et celui du CPVMSJ, au 500 mètres, où l'athlète a affronté les meilleurs patineurs des différentes régions du Canada.

Lors du Championnat québécois par catégorie d'âge qui avait lieu, au complexe Alphonse-Desjardins, à Trois-Rivières, les 16 et 17 mars derniers, Nathan Vallières (13 ans masculin) et Justin Renault (15 ans masculin) ont tous deux été consacrés Champions québécois dans leur catégorie d'âge respective. Nathan s'est mérité le titre pour avoir remporté la totalité des courses auxquelles il participait et Justin pour avoir récolté la première place au 500 mètres et au 1 000 mètres ainsi que pour sa 2^e position au 1 500 mètres. De son côté, Delphine Renault (14 ans féminin) a pu également monter sur le podium avec une 3^e position. Samuel Fortin s'est quant à lui, classé au 5^e rang de sa catégorie.

De son côté, Benjamin Petit (13 ans masculin) était le 2^e favori au tout début de la compétition, mais une chute et deux disqualifications l'ont tenu loin du podium. Audrey Labelle (12 ans féminin) a amélioré ses temps personnels, un de ses objectifs pour cette compétition. Pour Raphaël Lemoine (15 ans masculin), une douleur persistante au dos l'a malheureusement empêché de compléter la compétition.

Les performances de Nathan, Justin, Delphine et Samuel leur assurent une participation aux Championnats canadiens de l'est, les 30 et 31 mars, à Campbellton, au Nouveau-Brunswick.

Ces résultats ont permis au CPVMSJ de se hisser au premier rang des clubs du Québec grâce aux trois médailles recueillies dont deux titres provinciaux.



Audrey Labelle



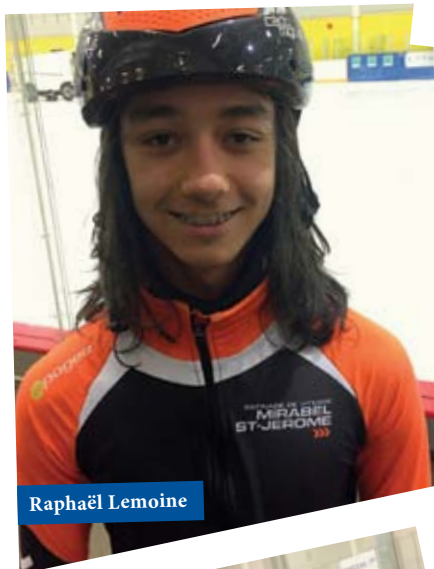
Benjamin Petit



Delphine Renault



Justin Renault



Raphaël Lemoine



Samuel Fortin



Nathan Vallières



Jean-Gabriel Fortin

« *Félicitations*
à tous nos athlètes
et nos médaillés mirabellois! »

La Ville de Mirabel appuie la campagne « Ose créer l'avenir »

La Ville de Mirabel s'est jointe récemment aux partenaires de la campagne « Ose créer l'avenir » qui vise à mettre en valeur les carrières en aérospatiale et à pallier le manque de main-d'œuvre qui frappe ce secteur d'activité.

« Nous ne pouvons que souscrire à une telle démarche et offrir notre appui à la promotion des carrières en aérospatiale », déclare le maire Jean Bouchard. Il ajoute qu'au cours des dernières années, Mirabel a su se tailler une place de choix et d'importance au sein du pôle aéronautique du Grand Montréal, avec une trentaine d'entreprises de l'industrie de l'aéronautique implantées sur son territoire qui procurent plus de 6 000 emplois. Il précise que la Ville mettra donc à profit un des panneaux publicitaires situés en bordure de l'autoroute des Laurentides afin de diffuser le visuel officiel de la campagne.

Il convient de noter que 37 000 emplois seront à combler dans l'industrie d'ici les dix prochaines années.





OSE CRÉER L'AVENIR

**MIRABEL,
VILLE
D'AÉRO**

oselaero.ca

**6000 EMPLOIS
EN AÉRO**

30 ENTREPRISES

1 AÉROPORT

+  **École des métiers
de l'aérospatiale
de Montréal**

AJOUT D'UN LIEU DE DÉPART ET DE SERVICE DE GARDE POUR LE SECTEUR DE SAINT-HERMAS

**Été
2019**

**ESSAYEZ
NOS**

**DEUX TYPES DE
CAMPS DE JOUR**

Du 25 juin au 16 août

Inscription du 5 au 10 mai
(camps fermés le 24 juin et le 1^{er} juillet)

**Nouveau!
PROGRAMME ADO
11-12 ANS**



Calendrier des événements

JOURNÉE BÉNÉVOLAT 101

La Table de concertation communautaire mirabelloise en collaboration avec la Ville de Mirabel vous invite à sa Journée de bénévolat 101 offerte par le Centre d'action bénévole les Artisans de l'Aide et le Centre d'action bénévole Saint-Jérôme. Lors de cette journée, des outils facilitant votre démarche seront offerts afin de faire un choix éclairé et de mieux vous orienter dans le bénévolat. Vous aurez aussi la possibilité de rencontrer des représentants des instances et organismes du milieu afin d'obtenir des renseignements supplémentaires.

Date : mercredi 17 avril 2019, de 9 h à 15 h 30

Lieu : centre culturel du complexe du Val-d'Espoir,
17700, rue du Val d'Espoir, secteur de Saint-Janvier

Renseignements : Anick Lorrain au 450 848-6059

Courriel : direction@tccdemirabel.com

COURSE AUX ÉNIGMES DE PÂQUES

La Route des Gerbes d'Angelica souligne la venue du printemps avec une activité familiale de course aux énigmes de Pâques. Les enfants seront accueillis par les deux mascottes Jeannot et Jeannette. Des pâtisseries et friandises de toutes sortes telles que des brioches aux raisins, des biscuits de Pâques et autres produits maison feront les délices des plus gourmands.

Dates : les samedis 6, 13 et 20 avril
et dimanches 7, 14 et 21 avril, de 10 h à 17 h

Lieu : Route des Gerbes d'Angelica,
6015, rang Saint-Vincent, secteur de Saint-Benoît

Renseignements : 450 258-1648

Site Internet : www.gerbesdangelica.com

BINGO-CHOCOLAT

Le comité de loisirs de Saint-Benoît organise un bingo-chocolat. Deux barres de chocolat de format régulier sont demandées comme prix d'entrée. Pour l'activité, un crayon feutre est requis.

Date : vendredi 12 avril, à 19 h

Lieu : centre culturel de Saint-Benoît, 9175, rue Dumouchel

Coût : deux barres de chocolat format régulier

RÉUNION ET CONFECTION DE RAMEAUX

Le Cercle de Fermières de Saint-Augustin présente sa réunion régulière le 9 avril, à 13 h 30. Le mercredi 10 avril, le Cercle de Fermières invite la population à son activité de confection de rameaux. Soyez généreux de votre temps. Vous pouvez apporter votre lunch.

Dates : mardi 9 avril, 13 h 30 (réunion)
et mercredi 10 avril (confection des rameaux)

Lieu : Centre de l'Harmonie, 8469, rue Saint-Jacques,
secteur de Saint-Augustin

Coût : Avoir sa carte de membre

Renseignements : Denise Bourdages au 450 475-8800

Courriel : bourdagesdenise336@gmail.com

LE MOULIN À PAROLE

La Maison de la famille organise l'activité Le Moulin à parole. Il s'agit d'ateliers parent-enfant (3 à 5 ans) servant à stimuler le langage à travers des jeux.

Dates : les mercredis, du 3 avril au 19 juin, de 9 h 30 à 11 h

Lieu : Maison de la famille de Mirabel,
15093, rue de Saint-Augustin, secteur de Saint-Augustin

Coût : 40 \$ par famille pour toute la session

Renseignements : Hélène Lagacé au 450 414-2121

Inscription : www.famillemirabel.com/calendrier

J'AI QUELQUE CHOSE À DIRE

La Maison de la famille organise l'activité J'ai quelque chose à dire. Il s'agit d'ateliers d'expression qui s'adressent aux jeunes de 10 à 15 ans. Danse, théâtre, écriture, dessin, photo et autres médias sont utilisés lors des séances.

Dates : les jeudis

Lieu : Maison de la famille de Mirabel,
15093, rue de Saint-Augustin, secteur de Saint-Augustin

Coût : 40 \$ par famille pour toute la session

Renseignements : Hélène Lagacé au 450 414-2121

CAUSERIE PARENT-BÉBÉ

La Maison de la famille organise une activité de causerie pour les parents ayant des bébés de 0 à 12 mois. Il s'agit d'un moment de discussion entre parents pendant que bébé socialise aussi. Les rencontres ont lieu les jeudis, de 9 h 30 à 11 h.

Dates : les jeudis, du 4 avril au 23 mai, de 9 h 30 à 11 h

Lieu : centre culturel du Domaine-Vert Nord,
17530, rue Jacques-Cartier

Renseignements : Virginie Filiatrault au 450 414-2121

Courriel : vfiliatrault@famillemirabel.com

Inscription : https://famillemirabel.com

MISSION M.O.I.

La Maison de la famille organise l'activité Mission M.O.I.

Dates : les jeudis, de 15 h 45 à 17 h 15

Lieu : Maison de la famille de Mirabel,
15093, rue de Saint-Augustin, secteur de Saint-Augustin

Renseignements : Hélène Lagacé au 450 414-2121

LIVR'ANIMÉ SUR LA ROUTE

La Maison de la famille organise plusieurs ateliers de Livr'Animé sur la route pour les garderies en milieu familial ainsi que pour les parents avec leurs enfants.

Heures pour les garderies : 9 h à 10 h

Heures pour les parents/enfants : 10 h 30 à 11 h 30

Lieu : centre culturel du complexe Jean-Laurin,
8475, rue Saint-Jacques, secteur de Saint-Augustin

Date : mercredi 3 avril

Lieu : centre culturel Patrick-Lepage,
9950, boulevard de Saint-Canut, secteur de Saint-Canut

Date : mercredi 10 avril

Lieu : centre culturel du Domaine-Vert Nord,
17530, rue Jacques-Cartier, secteur du Domaine-Vert Nord

Date : mercredi 17 avril

Lieu : centre culturel du complexe du Val-d'Espoir,
17700, rue du Val-d'Espoir, secteur de Saint-Janvier

Date : mercredi 24 avril

Renseignements : Geneviève Langlois au 450 414-2121

Accompagnateurs - camp de jour/ÉTÉ 2019 2^e affichage

Nombre de poste : 4
Numéro de concours : J0319-0838

Nature du travail :

La Ville de Mirabel requiert les services d'étudiants dynamiques pour remplir la fonction d'accompagnateur - camp de jour pour les enfants ayant une difficulté pour la période estivale 2019 au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. De plus, nous désirons constituer une banque de candidatures.

Sous l'autorité des chefs - camp de jour, l'accompagnateur - camp de jour :

- assure l'intégration de l'enfant dans un groupe;
- assure sa sécurité et son bien-être durant toutes les activités ainsi que lors des déplacements sur le site du camp de jour;
- favorise sa participation durant les activités;
- développe des liens avec l'enfant;
- est auprès de l'enfant en tout temps;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Exigences :

- être âgé de 16 ans ou plus;
- être étudiant dans un établissement scolaire et avoir l'intention de retourner aux études à l'automne 2019;
- étudier dans un des domaines suivants est considéré comme un atout : techniques d'éducation spécialisée, techniques d'éducation à l'enfance, enseignement, récréologie, techniques d'intervention en loisirs ou psychologie;
- expérience pertinente auprès des enfants ayant ou non une difficulté (atout);
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriés, tels que l'autonomie, l'écoute, le dynamisme et le travail d'équipe;
- avoir un bon sens des responsabilités;
- posséder une formation en premiers soins et RCR reconnue (atout).

Horaire de travail :

L'entrée en fonction à temps complet est prévue à compter du 25 juin, et ce, jusqu'au 16 août 2019. Les personnes retenues devront être disponibles obligatoirement pour les 25 et 26 mai ainsi que les 8 et 9 juin 2019 afin de participer aux formations et à la rencontre de l'enfant qu'ils accompagneront.

Conditions de travail :

Les conditions de travail sont celles prévues par la Loi sur les normes du travail.

Bibliothécaire adjoint

Nombre de poste : 1
Numéro de concours : J0319-0663

Nature du travail :

Relevant de la directrice de la bibliothèque, le titulaire du poste assiste la directrice dans ses tâches de planification et d'organisation et assure son remplacement lorsque requis. Il a également la responsabilité de coordonner et d'harmoniser les services offerts aux citoyens sur l'ensemble du territoire à l'intérieur des sept (7) bibliothèques. En plus, il supervise, encadre, oriente et forme le personnel des services au public. Il participe à l'élaboration et à la rédaction des procédures et politiques établies à l'interne. Le titulaire a la responsabilité de veiller à la qualité du service à la clientèle, de faire les suivis des demandes et plaintes citoyennes ainsi que de recommander des mesures d'optimisation des services et des équipes de travail. Il doit également être apte à paramétrer et faire la gestion du système intégré et du catalogue. Enfin, il élabore et soumet divers rapports administratifs concernant les activités du Service et accomplit toute autre tâche connexe à son domaine d'activité.

Exigences :

- posséder un diplôme universitaire de deuxième cycle en bibliothéconomie ou en science de l'information;
- posséder un minimum d'un an (1) an d'expérience en bibliothèque publique;
- excellente habileté de communication orale et écrite;
- capacité à diriger du personnel et à fournir un excellent service à la clientèle ;
- autonomie, dynamisme et leadership;
- avoir une très bonne connaissance des outils informatiques;
- avoir une bonne connaissance du système intégré de gestion de bibliothèque Workflow et du catalogue Enterprise (atout).

Conditions de travail :

Les conditions de travail et avantages sociaux sont ceux établis selon la politique de la Ville de Mirabel pour les postes de cadres intermédiaires.

Appariteurs-concierges

Nombre de poste : 2
Numéros de concours : J0319-0686 et J0319-1153

Nature du travail :

La Ville de Mirabel est à la recherche de personnes dynamiques pour combler les postes d'appariteurs-concierges au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour les secteurs de Saint-Janvier et de Saint-Canut.

Sous l'autorité de la chef de division - socioculturel et vie communautaire, le titulaire :

- accueille la clientèle;
- assure l'ouverture et la fermeture des portes pour les activités dans les centres culturels ou les écoles;
- prépare les salles ou le gymnase pour les différentes activités;
- installe les tables et les chaises au besoin;
- remet les locaux en état après l'utilisation;
- exécute des tâches de conciergerie;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Exigences :

- études secondaires;
- posséder environ une année d'expérience pertinente;
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriés, tels que l'entregent, le sens des responsabilités et l'initiative;
- habileté à rédiger des rapports écrits et sommaires d'événements;
- être disponible à travailler selon un horaire variable (pour environ 10 à 15 heures par semaine) de jour, de soir, de fin de semaine ainsi que lors des congés fériés.

Il est à noter que la personne retenue pourrait aussi être appelée à se déplacer dans les autres secteurs de la Ville de Mirabel selon les besoins de remplacement.

Conditions de travail :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

POUR POSTULER

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au www.ville.mirabel.qc.ca sous l'onglet Emplois.

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés à partir de la date de cette édition, et ce, pour une durée de sept jours à moins d'avis contraire.

Préposé à l'entretien des immeubles, des équipements et aux travaux publics (remplaçant)

Nombre de poste : 1

Numéro de concours : J0319-0870

Nature du travail :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour combler le poste de préposé à l'entretien des immeubles, des équipements et aux travaux publics, à titre de personne salariée remplaçante, au Service de l'équipement et des travaux publics.

Sous la direction des contremaîtres, le titulaire du poste exécute les travaux d'entretien général des immeubles et équipements municipaux. Il effectue principalement ses tâches à partir du calendrier d'entretien planifié et des requêtes en utilisant le logiciel de GMAO. À cet effet, la majorité des tâches sont standardisées et accompagnées d'un échéancier. Le titulaire du poste a ainsi pour responsabilité les tâches suivantes :

- répondre aux requêtes des différents services ;
- planifier les travaux qui lui sont confiés ;
- effectuer des demandes de prix ;
- appliquer le programme d'entretien planifié ;
- procéder aux réparations générales, aux travaux de rénovation ainsi qu'à l'entretien de toutes les composantes d'un bâtiment (plomberie, menuiserie, ventilation, chauffage, éclairage, dispositif incendie, climatisation, électricité, etc.) ;
- comprendre et interpréter les manuels d'entretien des manufacturiers et les plans d'un bâtiment municipal ;
- effectuer divers achats pour les besoins des travaux effectués ;
- toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Exigences :

- détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en entretien général d'immeubles ;
- détenir un permis de conduire valide de classe 5 (détenir un permis de conduire de classe 3 serait considéré comme un atout) ;
- posséder deux (2) années d'expérience pertinente ;
- posséder une attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ;
- avoir des connaissances en menuiserie, rénovation, plomberie, ventilation, chauffage, éclairage, dispositif incendie, climatisation, électricité, etc. ;
- comprendre et interpréter les manuels d'entretien des manufacturiers et les plans d'un bâtiment municipal ;
- connaître les équipements pertinents à l'entretien d'un immeuble municipal afin de les utiliser de façon efficace et optimale ;
- appliquer et maîtriser les différentes techniques reconnues pour la réalisation des activités d'entretien ;
- détenir de bonnes habiletés dans les travaux manuels ;
- avoir des connaissances en soudure seraient considérées comme un atout.

Conditions de travail :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

Urbaniste – 2^e affichage

Nombre de poste : 1

Numéro de concours : J0319-0867

Nature du travail :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique et prête à relever des défis pour remplir la fonction d'urbaniste à titre de personne salariée régulière à temps plein au Service de l'aménagement et de l'urbanisme.

Relevant du directeur du Service, l'urbaniste, en plus de certaines tâches dévolues à l'inspecteur des bâtiments :

- assure le traitement des demandes d'autorisation et de déclaration auprès de la CPTAQ ;
- rédige des sommaires décisionnels à l'intention du Conseil municipal en regard des demandes d'autorisation de la CPTAQ ;
- coordonne le travail des inspecteurs des bâtiments pour les requêtes et les plaintes ;
- prépare les ententes pour les projets intégrés et en assure le soutien technique ;
- participe aux rencontres de coordination du Service visant, entre autre, les projets intégrés ;
- effectue les analyses règlementaires urbanistiques, procède à leur inspection et s'occupe de leur suivi ;
- participe et prend en charge les dossiers plus complexes autant en regard de l'application de la réglementation qu'à la recherche de solutions à l'aide des différents outils d'urbanisme ;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Exigences :

- détenir un baccalauréat en urbanisme ;
- être membre de l'Ordre des Urbanistes du Québec ;
- posséder un minimum de trois (3) années d'expérience pertinente dans le domaine municipal ;
- connaissance de la Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles ;
- bonne connaissance en informatique ;
- connaissance du logiciel «Le gestionnaire municipal (PG)» (atout).

Conditions de travail :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.



APPELS D'OFFRES 3 avril 2019

Service de l'équipement et des travaux publics Fourniture et livraison d'un balai de rue de type aspirateur, neuf, monté sur un camion porteur G6 112 U3 N02778 (#105473) appel d'offres n° 2019-038

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes de soumission devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le mercredi 24 avril 2019, à 11 heures** (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3 pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Carl St-Louis, directeur adjoint, responsable de l'appel d'offres au 450-475-2005.

La directrice du Service de l'équipement et des travaux publics

Christine Chartier, ing. M.Ing.

Service du génie

Services de laboratoire dans le cadre des travaux d'infrastructures du stationnement et de construction d'une nouvelle glace à l'aréna du complexe du Val-d'Espoir.

Secteur de Saint-Janvier

G7 115 N07835 appel d'offres n° 2019-039

La Ville de Mirabel désire recevoir des prix pour le suivi de la mise en place de fondations profondes, l'inspection de la structure d'acier, le contrôle de qualité des matériaux et la surveillance des travaux de toiture, dans le cadre des travaux d'infrastructures du stationnement et de construction d'une nouvelle glace à l'aréna du complexe du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes de soumission devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le 16 avril 2019, à 11 heures** (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel) au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec monsieur Joé Moisan, ingénieur de la ville de Mirabel et responsable de l'appel d'offres, au 450 475-2025.

La directrice du Service du génie

Geneviève Cauden, ing.

APPELS D'OFFRES - 3 avril 2019

Service du génie

Travaux d'asphaltage 2019, phase 2

X3 211 N15519
appel d'offres n° 2019-042

La Ville de Mirabel demande des prix pour la réalisation de travaux de décohesionnement, planage, béton bitumineux, bordure de béton, trottoir, ponceau, égout pluvial, conduite de refoulement, mur de soutènement, fondation et lignage de rue pour différentes rues.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca).

La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes de soumission devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le 18 avril 2019, à 11 heures** (heure de l'horodateur de l'hôtel de ville de Mirabel) au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Jonathan Monette, technologue au 450 475-2004, poste 4003.

La directrice du Service du génie

Geneviève Cauden, ing.

Service de l'environnement

Collecte, transport et élimination des résidus domestiques dangereux

X4 111 102 U3 N11907
appel d'offres n° 2019-033

La Ville de Mirabel désire recevoir des offres de prix pour la collecte, transport et élimination des résidus domestiques dangereux.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes de soumission devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le 18 avril 2019, à 11 heures** (heure de l'horodateur de la réception de l'hôtel de ville de Mirabel), au 14 111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le soussigné.

Le directeur du Service de l'environnement

Jérôme Duguay, B.Sc., M.Sc.

Service de l'environnement

Analyses de laboratoire – eaux usées

X3 512 U3 N08194
appel d'offres n° 2019-030

La Ville de Mirabel désire recevoir des offres de prix pour la collecte, transport et élimination des résidus domestiques dangereux.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes de soumission devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le 18 avril 2019, à 11 heures** (heure de l'horodateur de la réception de l'hôtel de ville de Mirabel), au 14 111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le soussigné.

Le directeur du Service de l'environnement

Jérôme Duguay, B.Sc., M.Sc.

AVIS PUBLICS - 3 avril 2019

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO S-2256

Avis public est donné que le règlement numéro S-2256 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de la Ville de Mirabel de façon à agrandir l'aire d'affectation « urbaine » à même une partie d'une aire d'affectation « commerciale artérielle », dans le secteur de Saint-Canut est entré en vigueur le 22 mars 2019 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Que le présent règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, tel qu'il appert d'une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 20 mars 2019.

Également, le règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité par la Communauté métropolitaine de Montréal en date du 22 mars 2019.

Le règlement entre donc en vigueur à la date la plus tardive entre la notification du ministère et la délivrance du certificat de conformité de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Ce règlement est déposé au bureau de la greffière à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur.

Donné à Mirabel ce 27 mars 2019

La greffière,

Me Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 2290

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 10 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

No 2290 Décrétant une dépense et un emprunt pour pourvoir au paiement d'une part des coûts attribuable à la municipalité, concernant des travaux municipaux pour la construction d'une station de pompage dans le secteur de Saint-Canut, le tout dans le cadre d'une entente relative à des travaux municipaux avec le promoteur « Corporation Steckmar ».

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu les approbations légales suivantes :

- par les personnes habiles à voter, le 21 janvier 2019;
- par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 13 mars 2019.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 27 mars 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu mardi le 23 avril 2019 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération les demandes de dérogation mineure suivantes :

Lots 3 552 593, 3 491 066, 3 495 450, 3 495 451 et 3 495 452 (13885, route Arthur-Sauvé) secteur de Saint-Augustin. (résolution CCU numéro 04-02-2019)

Demande numéro 2019-004, formulée le 21 janvier 2019, par « Ferme Marsyl, s.e.n.c. », ayant pour effet de permettre l'implantation d'une nouvelle exploitation d'élevage porcin à une distance de moins de deux (2) kilomètres d'une exploitation d'élevage porcin déjà existante, le tout tel qu'il appert à la matrice graphique, déposée le 23 janvier 2019, alors que le règlement de zonage U-947 exige que l'implantation d'une nouvelle exploitation d'élevage porcin soit à une distance minimale de deux (2) kilomètres d'une exploitation d'élevage porcin existante.

Lots 2 362 087 et 2 362 088 (18000, rue J.-A.-Bombardier) secteur de Saint-Janvier. (résolution CCU numéro 19-03-2019)

Demande numéro 2019-009, formulée le 8 janvier 2019, par « Gaston Contant inc. », ayant pour effet de permettre :

- une seconde enseigne sur poteau en marge avant de l'autoroute 15, alors que le règlement de zonage U-947 autorise une seule enseigne détachée par rue pour un lot donnant sur plus d'une rue;
- l'installation de quatre (4) enseignes de type «style de vie» apposées à plat ayant une superficie de 48 m² totalisant une superficie d'affichage apposée à plat pour le bâtiment de 76 m², alors que le règlement de zonage U-947 permet une superficie totale d'affichage apposé à plat de 20 m² pour un établissement occupant une superficie de plancher de 1 500 m² et plus;
- l'installation de quatre (4) enseignes de type «style de vie» apposées à plat composées d'une toile de vinyle, alors que le règlement de zonage U-947 permet seulement les matériaux synthétiques rigides comme matériaux pour une enseigne;
- l'installation de deux (2) des quatre (4) enseignes de type «style de vie» apposées à plat à moins de 2 mètres du niveau moyen du sol, alors que le règlement de zonage U-947 exige que les enseignes apposées à plat soient en tout temps situées à au moins 2 mètres du niveau moyen du sol;
- l'installation d'une seconde enseigne sur poteau ayant une superficie de 26,79 m², alors que le règlement de zonage U-947 permet une enseigne détachée ayant une superficie maximale de 15 m² lorsque le bâtiment est construit sur un terrain adjacent à l'autoroute 15;
- l'installation d'une seconde enseigne sur poteau ayant comme message des marques commerciales, alors que le projet de règlement de zonage PU-2300 ne permet pas que le message d'une enseigne d'identification d'un usage comporte des marques,

le tout tel qu'il appert au plan d'implantation, produit par Louis Morissette, architecte, daté du 22 mai 2015 et au plan d'affichage, produit par Enseignes Pattison, déposé le 22 février 2019.

Lot 5 851 878 (8770, rue Magloire-Lavallée) secteur de Saint-Canut. (résolution CCU numéro 20-03-2019)

Demande numéro 2019-010, formulée le 5 février 2019, par « Le Laurier de Mirabel inc. », ayant pour effet de permettre l'implantation d'une enseigne permanente annonçant un projet résidentiel ayant une superficie de 3,94 m², le tout tel qu'il appert au plan d'affichage, produit par Frédéric Jolicoeur, de Conception Fernand Cléroux, déposé le 7 février 2019, alors que le règlement de zonage U-947 autorise pour les résidences multifamiliales seulement les enseignes ayant une superficie maximale de 2 m².

Lot 5 202 400 (lot projeté 6 297 959) (18870, rue Charles) secteur de Saint-Janvier. (résolution CCU numéro 21-03-2019)

Demande numéro 2019-012, formulée le 13 février 2019, par « Martin Chartrand », ayant pour effet de permettre :

- un lot (6 297 959) ayant une largeur de 17,64 mètres, alors que le règlement de lotissement U-948 exige une largeur minimale de 18 mètres pour un terrain de rangée, destiné à un usage résidentiel, de type triplex détaché;
- un lot (6 297 959) ayant une superficie de 597,7 mètres carrés, alors que le règlement de lotissement U-948 exige une superficie minimale de 615 mètres carrés pour un terrain destiné à un usage résidentiel, de type triplex détaché.

le tout tel qu'il appert au plan cadastral, minute 9658, effectué par Martin Blais, arpenteur-géomètre, daté du 7 février 2019.

Lot 5 202 400 (18870, rue Charles) secteur de Saint-Janvier. (résolution CCU numéro 22-03-2019)

Demande numéro 2019-013, formulée le 13 février 2019, par « Martin Chartrand », ayant pour effet de permettre :

- un lot (6 297 960) ayant une largeur de 15,95 mètres, alors que le règlement de lotissement U-948 exige une largeur minimale de 18 mètres pour un terrain de rangée, destiné à un usage résidentiel, de type triplex détaché ;
- un lot (6 297 960) ayant une superficie de 553 mètres carrés, alors que le règlement de lotissement U-948 exige une superficie minimale de 615 mètres carrés pour un terrain destiné à un usage résidentiel, de type triplex détaché.

Lot 1 690 641 et 1 810 385 (12800, rue de l'Avenir) secteur de Saint-Janvier. (résolution CCU numéro 23-03-2019)

Demande numéro 2019-014, formulée le 20 février 2019, par « Bell Helicopter Textron Canada limited », ayant pour effet de permettre :

- l'installation de quatre (4) enseignes directionnelles ayant une superficie de 1,99 m² et une hauteur de 2,44 m, alors que le règlement de zonage U-947 et le projet de règlement de zonage PU-2300 exigent une superficie d'affichage maximale de 0,5 m² et une hauteur maximale de 1,5 m pour une enseigne directionnelle;
- l'installation de trois (3) enseignes directionnelles ayant une superficie 1,49 m² et une hauteur de 1,83 m, alors que le règlement de zonage U-947 et le projet de règlement de zonage PU2300 exigent une superficie d'affichage maximale de 0,5 m² et une hauteur maximale de 1,5 m pour une enseigne directionnelle;
- l'installation d'une (1) enseigne directionnelle ayant une superficie 1,03 m², alors que le règlement de zonage U-947 et le projet de règlement de zonage PU-2300 exigent une superficie d'affichage maximale de 0,5 m² pour une enseigne directionnelle,

le tout tel qu'il appert au plan produit par Copie Conforme inc., déposé le 21 février 2019.

Lot 3 491 250 (14760, rue Froment) secteur de Saint-Augustin. (résolution CCU numéro 27-03-2019)

Demande numéro 2019-015, formulée le 26 février 2019, par « Patrice Clerbois », ayant pour effet de régulariser l'implantation d'une galerie ayant une distance de 1,32 mètre avec la ligne latérale droite, le tout tel qu'il appert au certificat d'implantation, minute 10679, préparé par Nathalie Levert, arpenteur-géomètre, daté du 6 février 2019, alors que le règlement de zonage U-947 permet une marge latérale minimale de 1,5 mètre pour une galerie résidentielle.

Lot 2 455 338 (12300, rue de l'Avenir) secteur de Saint-Janvier. (résolution CCU numéro 28-03-2019)

Demande numéro 2019-016, formulée le 20 février 2019, par « California Hydroponique inc. (propriétaire Hydrotek) », ayant pour effet de permettre l'implantation d'un accès à la rue destiné aux camions ayant une largeur de 13,71 mètres, le tout tel qu'il appert au plan du site effectué par CIBS, daté du 19 février 2019, alors que le règlement de zonage U-947 exige un accès d'une largeur maximale de 12 mètres.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

Donné à Mirabel, ce 27 mars 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate



Communauté métropolitaine
de Montréal

CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2015-2020

Avis est donné que la commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal tiendra des séances de consultation publique sur le projet de modification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2015-2020 adopté par le Conseil le 21 mars 2019.

La consultation portera uniquement sur le contenu du projet de modification. Ce projet constitue une modification au Plan métropolitain adopté en 2016 et s'applique aux municipalités du territoire de la Communauté, à la Municipalité de Saint-Placide et la Ville de l'Épiphanie.

Cette modification vise à prendre en compte les importants mouvements de l'actualité récente, tels que la présente crise du recyclage, les impacts du plastique, l'économie circulaire, etc., qui ne trouvent pas écho dans le Plan métropolitain en vigueur. Les nouvelles modifications visent à bonifier certaines orientations et à ajouter et à modifier certaines mesures. Voici quelques-uns des ajouts proposés :

- Réduire les quantités de contenants, emballages et imprimés
- Hausser les tarifs des entreprises qui mettent en marché des contenants, emballages et imprimés en fonction du degré de recyclabilité des matériaux utilisés
- Réduire l'utilisation du plastique
- Moderniser la consigne
- Contrôler les matières sortant des centres de tri
- Intensifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation

La Commission tiendra des séances de consultation publique aux dates, aux heures et aux lieux suivants :

Couronne Nord	Le mercredi 15 mai 2019 à 19h00	Club de golf Le Blainvillier 200, rue du Blainvillier Blainville J7C 4X6
Agglomération de Montréal	Le vendredi 17 mai 2019 à 14h00 et à 19h00	Communauté métropolitaine de Montréal 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 Montréal H3A 3L6
Laval	Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00	Château Royal 3500, boulevard du Souvenir Laval H7V 1X2
Couronne Sud	Le jeudi 23 mai 2019 à 19h00	Plaza Rive-Sud 500, avenue du Golf La Prairie J5R 0A5
Agglomération de Longueuil	Le lundi 27 mai 2019 à 19h00	Hôtel Le Mortagne 1228, rue Nobel Boucherville J4B 5H1

Le public et les organismes sont invités à faire connaître leur point de vue sur le projet de modification du PMGMR par la rédaction d'un mémoire ou en répondant au questionnaire portant sur les propositions qui est disponible sur le site Internet de la Communauté à l'adresse suivante : www.cmm.qc.ca. Les mémoires doivent être transmis **avant le 10 mai 2019 à 16h** par l'une des façons suivantes :

- Par le portail à cet effet sur le site Internet de la Communauté à l'adresse suivante : www.cmm.qc.ca
- Par courriel à l'adresse suivante : pmgmr@cmm.qc.ca
- Par la poste à l'adresse suivante : 1002, rue Sherbrooke Ouest, 24e étage, Montréal (Québec), H3A 3L6

ou en personne à la même adresse aux heures de bureau.

Les personnes ou organismes qui souhaitent présenter verbalement leur mémoire à l'une des séances publiques doivent s'inscrire **avant le vendredi 3 mai 2019**, sur le site Internet de la Communauté à l'adresse suivante : www.cmm.qc.ca. Lors des séances, chaque personne disposera de 10 minutes pour la présentation de son mémoire incluant les questions des commissaires.

Le projet de modification du PMGMR 2015-2020 est disponible au bureau de chaque municipalité visée par ce Plan de même qu'au siège de la Communauté métropolitaine de Montréal situé au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400, à Montréal, aux heures habituelles de bureau. Ce document est également accessible sur le site Internet de la Communauté à l'adresse www.cmm.qc.ca.

AVIS CONCERNANT LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO U-2300 RELATIVEMENT AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE ET AU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

Avis est donné aux personnes habiles à voter du territoire de la Ville de Mirabel que le 25 mars 2019, le conseil municipal a adopté, avec modification, soit en supprimant aux plans apparaissant à l'annexe « B » et intitulés « Plan de zonage/carte générale » et « Plan de zonage/carte-index, feuillet 1 » la partie relative à l'agrandissement de la zone E 1-10 ainsi que les dispositions spécifiques, le règlement numéro U-2300 remplaçant le règlement de zonage numéro U-947 et tous ses amendements.

Toute personne habile à voter du territoire de la Ville de Mirabel peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec, son avis sur la conformité du règlement numéro U-2300 remplaçant le règlement de zonage numéro U-947 et tous ses amendements par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la Ville de Mirabel.

La demande doit être transmise à la Commission dans les trente (30) jours suivant la publication du présent avis.

Si la Commission reçoit une demande écrite, d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, elle doit, dans les soixante (60) jours suivant l'expiration du délai de trente (30) jours ci-avant spécifié, donner son avis sur la conformité du règlement en titre par rapport au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la Ville de Mirabel.

Donné à Mirabel, ce 27 mars 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate

AVIS CONCERNANT LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO U-2301 RELATIVEMENT AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE ET AU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

Avis est donné aux personnes habiles à voter du territoire de la Ville de Mirabel que le 25 mars 2019, le conseil municipal a adopté le règlement numéro U-2301 remplaçant le règlement de lotissement numéro U-948 et tous ses amendements.

Toute personne habile à voter du territoire de la Ville de Mirabel peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec, son avis sur la conformité du règlement numéro U-2301 remplaçant le règlement de lotissement numéro U-948 et tous ses amendements, par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la Ville de Mirabel.

La demande doit être transmise à la Commission dans les trente (30) jours suivant la publication du présent avis.

Si la Commission reçoit une demande écrite, d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, elle doit, dans les soixante (60) jours suivant l'expiration du délai de trente (30) jours ci-avant spécifié, donner son avis sur la conformité du règlement en titre par rapport au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la Ville de Mirabel.

Donné à Mirabel, ce 27 mars 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate

VENTE DE TERRAIN

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée greffière qu'au cours du mois de février 2019, la Ville de Mirabel a vendu le terrain suivant situé sur son territoire :

LOTS :	5 770 515 ET 6 118 886
ACQUÉREUR :	Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
PRIX :	1,00\$ conformément à l'article 28 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> , le tout aux fins de la construction d'une école primaire dans le secteur du Domaine-Vert Nord

Donné à Mirabel, ce 27 mars 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate

26^E ÉDITION

EXPO

COMITÉ DES

ARTS

DE SAINT-BENOÎT

ARTS VISUELS
PEINTURE
DESSIN
SCULPTURE

Samedi

6 avril 2019

14 h à 21 h

Vernissage à 19 h

Dimanche

7 avril 2019

11 h à 16 h

Centre culturel de Saint-Benoît
9175, rue Dumouchel
Mirabel

